



LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 23 NOV. 2016

N/Réf. : BDC/Parl. n°201610033670

Monsieur le Ministre, *cher Jean-Pierre*

Par courrier daté du 28 juillet 2016, vous avez appelé mon attention sur le mouvement social des personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

Les organisations syndicales dénoncent un décalage entre l'augmentation des missions confiées aux SPIP et les moyens dont ils disposent et réclament en conséquence « un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP, inscrit dans la loi de finances pour 2017 ». Ils souhaitent également l'ouverture de négociations statutaires et une remise à niveau indemnitaire.

J'ai reçu l'intersyndicale des personnels d'insertion et de probation le 22 juillet 2016. Cette rencontre est le résultat d'une série de réunions qui ont abouti à un accord prenant la forme d'un relevé de conclusions. Ce document vient mettre fin au conflit social qui existait depuis plusieurs semaines.

Si la filière insertion et probation a déjà fait l'objet d'efforts conséquents (+104% de budget entre 2014 et 2017, 1 000 recrutements jusqu'à aujourd'hui), elle n'a effectivement pas bénéficié de l'augmentation indemnitaire allouée à l'ensemble des personnels administratifs, techniques et de surveillance de l'administration pénitentiaire dans le cadre du relevé de conclusions du 14 décembre 2015, signé par les organisations syndicales représentant principalement les personnels de surveillance.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Vice-Président de la Commission des Lois
Sénateur du Loiret
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Dans cet objectif, le relevé de conclusions pose le principe d'une réforme statutaire ambitieuse impliquant notamment un passage en catégorie A et d'importantes revalorisations en adéquation avec les missions accomplies et les responsabilités assumées. Il acte aussi une revalorisation indemnitaire des primes appelées IFO et IFPIP comprise entre 40 et 70%. Il confirme également la suppression du principe de pré-affectation de stagiaires en lieu et place de titulaires afin de maintenir une formation intégrale des personnels.

L'accord prévoit en outre la résolution à brève échéance des problèmes du système de retraite de personnels ayant intégré la filière en cours de carrière. Enfin, il indique que 100 recrutements supplémentaires seront effectués en 2017, portant à 1 100 les recrutements réalisés depuis 3 ans.

Je tiens à souligner les mesures tout à fait exceptionnelles prises par le Gouvernement afin de témoigner de l'attachement à ces personnels de l'administration pénitentiaire dont le rôle est déterminant pour les personnes sous-main de justice et plus largement pour la société.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.

Ri etoi

Jean-Jacques URVOAS